

- Ne pas peser sur mon
fils / ne pas être un
fardeau

Mauteur sa dignité

Garder qq
le coma
d'une année

Une souffrance trop forte, et
difficile, difficile à respirer
quelque chose. De toute manière
une fin de vie proche.

Ne pas être essouffé

**Quand, comment et pourquoi
établir des directives anticipées
en matière de soin ?**

Les Directives anticipées: un «outil» d'autodétermination des patient-e-s

- « Si demain je ne suis plus apte à prendre de décision concernant les soins et les traitements en cas de maladie ou d'accident, je peux aujourd'hui exprimer mes volontés en établissant mes **Directives Anticipées** »

Dr Olmari-Ebbing M, et al. Rev Med Suisse Rom 2000; 120: 581-584.

- Les directives anticipées sont utilisées uniquement dans le cas où vous seriez en situation de ne pas pouvoir exprimer vos volontés.
- Elles répondent à des besoins psycho-sociaux (accepter les pertes et limites, s'autodéterminer, etc.)

Directives anticipées: cadre légal

Bases juridiques

Le **nouveau droit de la protection de l'adulte (révision du Code civil)**, entré en vigueur au 1er janvier 2013, vise notamment à favoriser l'**autodétermination** des personnes affectées d'un état de faiblesse et ayant besoin d'assistance.



Directives anticipées



En l'absence de directives anticipées connues...

- « Que se passera-t-il si je suis victime d'un grave accident, d'une atteinte cérébrale ou d'un état confusionnel qui m'empêche de m'exprimer et que personne ne connaît mes volontés en termes de soins et de traitements médicaux? »

Directives anticipées

En l'absence de directives anticipées connues...

L'INCONNU – LE FLOU

- pour la famille, les enfants et l'entourage
- pour le corps médical



Directives anticipées: le représentant thérapeutique



Son rôle

Il/elle est mon porte-parole auprès du corps médical si je ne peux plus m'exprimer

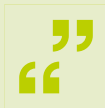
Son engagement

Faire respecter mes volontés qui lui ont été présentées et expliquées clairement

Le représentant thérapeutique (RT) :

- Est une **personne de confiance** qui a formellement donné son accord
- Est **inscrit-e dans les D.A.** (nom, coordonnées)
- Bénéficie de la **levée du secret médical**
- **Consent, ou pas,** au traitement envisagé par le corps médical

Directives anticipées: exemples concrets



Le jour où je ne pourrai plus valablement m'exprimer, je désire que mes volontés suivantes soient respectées :



Je veux être hospitalisé dès que mon épouse le jugera nécessaire, ne voulant pas devenir une charge trop lourde pour elle.



Je veux être soulagé de la douleur et recevoir des soins de confort (= soins palliatifs).

Directives anticipées: en pratique



Fréquemment entendu lors de consultations sur les D.A:

«Je souhaite absolument noter, dans mes D.A, que je ne veux pas d'acharnement thérapeutique».

Petit exercice pratique

A) Chacun-e note ce que signifie pour lui ou elle «acharnement thérapeutique»

B) Mise en commun

Exemples

- Ne pas peser sur mon
fils / ne pas être un
fardeau

Maintenir sa dignité

Garder qqn dans
le coma plus
d'une année

Une souffrance trop forte et
durable, ~~difficile~~ à traverser
~~difficile~~ de toute manière
une fin de vie proche.

Ne pas être essouffée

Ne maintenir en vie
handicapée "comme un
lépreux".

- Maintenir ma
dignité

Si il n'y a plus d'espoir de
guérison, ne pas maintenir
à tout prix en vie.

Directives anticipées: en pratique



- En juin 2021, le Journal 24 Heures titrait
«Une veuve reproche à l'Hôpital de ne pas avoir respecté les directives anticipées de son mari. Après des semaines de souffrance, il a recouru à Exit.»
- 2 questions fréquentes reçues lors de consultations sur les D.A. :
- Puis-je être certain-e à 100% que mes D.A seront respectées?
- Si je suis inscrit-e auprès d'EXIT, est-ce vraiment nécessaire de rédiger des D.A?

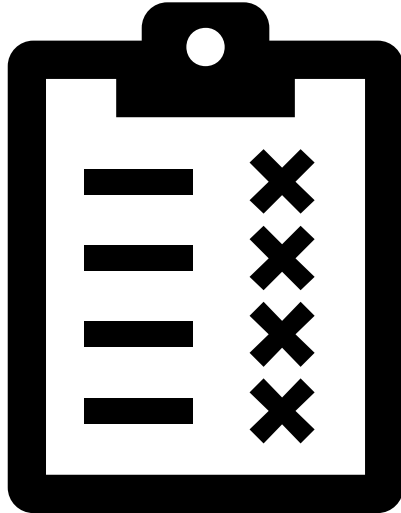
Directives anticipées: en pratique



Où conserver ses directives anticipées (D.A)?

- Remettre une copie des directives anticipées au médecin traitant, ainsi qu'au représentant thérapeutique.
- Carte de détenteur de D.A. à laisser dans le portefeuille.
- Validité des directives anticipées
- Les D.A doivent être datées et signées.

Directives anticipées: limites



Les D.A. ne permettent pas :

- Le maintien à domicile en toutes circonstances
- De demander l'assistance au suicide ≠ EXIT
- D'exiger des traitements non reconnus
- De régler sa succession ≠ testament (corollairement, le testament ne couvre pas le domaine des D.A.)

Docupass de Pro Senectute: contenu



- Directives anticipées en matière de soins
- Désignation d'un représentant thérapeutique
- Mandat pour cause d'incapacité
- Dispositions de fin de vie
- Testament olographe
- Carte de détenteur / détentrice



Coordonnées de l'auteur des dispositions

Prénom/Nom: _____ Date de naissance: _____

Rue/N°: _____ NPA/localité: _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

En pleine possession de mes facultés mentales, je formule ci-après mes volontés, pour le cas où, incapable de discernement, je ne serais plus en mesure de prendre moi-même une décision ou de la communiquer. Mes volontés et autres dispositions exprimées dans les présentes directives sont contraignantes pour les professionnels de la santé (art. 372 al. 2 CC).

1 Directives en matière de traitements médicaux

1.1 Déclaration concernant mes valeurs (facultatif):

J'indique ci-après mes valeurs, convictions et croyances les plus importantes. Elles constituent des éléments d'appréciation pour le cas où surviendrait une situation pour laquelle je n'ai pas pris de dispositions spécifiques. (Qu'est-ce qui vous donne envie de vivre pleinement votre vie? Qu'entendez-vous par «qualité de vie»? Que vous vient-il à l'esprit lorsque vous pensez à la mort? Que pensez-vous des mesures visant à prolonger la vie? Y a-t-il des situations dans lesquelles vous souhaiteriez un traitement destiné uniquement à soulager la douleur, et non à prolonger la vie?)

Une autre approche: les cartes Go Wish



Jeu de **36 cartes** qui permet d'induire une discussion sur ses valeurs.

Encourage l'échange avec les proches sur des thèmes sensibles concernant la fin de vie.

Mode d'emploi: **classer ses valeurs/cartes par priorité:** prioritaires, moyennement ou pas du tout prioritaires.

Sorte de bilan de vie qui **facilitera la rédaction de directives anticipées.**

Les 36 cartes Go Wish pouvant aider à faire une déclaration de VALEURS

PRO
SENECTUTE

1 Ne pas avoir de douleur	2 Ne pas avoir d'angoisse	3 Maintenir ma dignité	4 Ne pas être essoufflé	5 Ne pas être branché à des machines	6 Avoir un contact humain	7 Avoir ma famille avec moi	8 Avoir une personne qui m'écouterait	9 S'occuper des affaires non réglées avec ma famille/amis	10 Etre capable de parler de ce qui me fait peur	11 Etre mentalement conscient	12 Avoir un médecin qui me connaît de manière globale
13 Avoir confiance en mon docteur	14 Avoir un défenseur qui connaît mes valeurs et priorités	15 Faire mes adieux aux personnes importantes de ma vie	16 Ne pas être un fardeau pour ma famille	17 Avoir une infirmière avec laquelle je me sente à l'aise	18 Garder mon sens de l'humour	19 Avoir préparé mes obsèques	20 Avoir le sentiment que ma vie est complète	21 Ne pas mourir seul	22 Etre traité comme je veux	23 Se souvenir des réalisations personnelles	24 Etre gardé propre
25 Etre capable d'aider les autres	26 Prévenir les querelles en m'assurant que ma famille sait ce que je veux	27 Avoir ma famille préparée à ma mort	28 Avoir des amis proches à mes côtés	29 Etre capable de parler de ce que la mort signifie	30 Mourir à la maison	31 Rencontrer un prêtre ou un pasteur	32 Avoir mes affaires financières en ordre	33 Savoir comment mon corps va changer	34 Etre en paix avec Dieu	35 Prier	JOKER

Continuons d'en parler: échange avec l'aide des cartes GO WISH

- A) Chacun-e choisit 1 carte (valeur) qui lui semble prioritaire et 1 carte pas du tout prioritaire pour lui /elle;

- B) Échange / Mise en commun

QUIZZ

- Il est préférable de rédiger ses D.A lorsque l'on est à la retraite : *Vrai / Faux*
- Le fait de rédiger des D.A est un droit et non un devoir : *Vrai / Faux*
- Au bout d'un certain nombre d'années, il faut refaire ses D.A, afin que ces dernières soient toujours valables : *Vrai / Faux*
- Si je n'ai personne à nommer pour être mon représentant thérapeutique, il n'est pas envisageable de rédiger des D.A : *Vrai / Faux*
- Il est obligatoire de remplir des D.A lors d'une entrée en EMS : *Vrai / Faux*
- Les D.A doivent être authentifiées par un notaire pour être validées : *Vrai / Faux*
- Il est interdit de nommer un représentant thérapeutique sans lui avoir demandé son avis au préalable : *Vrai / Faux*

Pratiquement: comment être soutenu dans cette démarche?

- **Auprès de la consultation sociale régionale de Pro Senectute Vaud**
- **infoseniorsvaud.ch**

Vous y trouvez notamment toute une série d'informations et de FAQ sur les Directives anticipées sous la thématique «Dispositions personnelles».



- **Ou en prenant contact au 021/ 641 70 70**

Echanges & Questions

